

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION DE
VALENCIENNES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 DECEMBRE 1996

Etaient présents :

parmi les enseignants du Collège A :

MM. Defossez, Desmuliers, Pertek, Starzenski

parmi les enseignants du Collège B :

Mmes Camion, Morgand,
Mlle Decreton,
MM. Deprez, Hanna,

parmi les membres de droit :

M. Vanceulebroeck

parmi les AITOSS :

Mme Li Crapi

parmi les étudiants :

MM. Dubruille, Olek, Bleuzen, Degardin

parmi les personnalités extérieures :

MM. Fouquerolle

Membre invité :

Mlle Steiner

Avaient donné pouvoir :

M. Lobez à M. Défossez
Mme Voisin à M. Starzenski
M. Langlade à M. Fouquerolle
M. Degros à M. Bleuzen
Mlle Seine à M. Bleuzen

Excusés :

M. Angué
M. Frimat
Mme Buisset

M. Defossez constatant que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil d'Administration.

On aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte-rendu du Conseil d'Administration de la FDEG.

Il n'y a pas d'observation. Le compte-rendu du Conseil du 09 octobre 1996 est adopté à l'unanimité.

• BUDGET

M. Défossez, donne la parole à M. Vanceulebroeuck.

M. Vanceulebroeuck détaille et commente le projet de budget 1997. M. Défossez explique par ailleurs que le regroupement des TD de langues sont source d'économie. En ce qui concerne les premiers cycles, le nombre de groupes de TD a été réduit malgré une augmentation des étudiants. On a cependant comblé ce manque par le tutorat.

M. Défossez intervient à nouveau sur deux points qui ont une influence sur le budget, il s'agit des frais de dossiers et des frais pédagogiques.

En ce qui concerne les frais de dossiers, ceux-ci sont de 150 francs pour tous les diplômés, sauf pour le DESS Audit. Ils correspondent au coût de la sélection des candidats. M. Défossez remarque que c'est une pratique généralisée en France.

Les frais pédagogiques englobent la reprographie ainsi que tous les documents de nature pédagogique, comme les plans de cours. M. Défossez nous indique qu'il n'y a pas eu de réévaluation de ces frais depuis 1989. M. Défossez propose donc une augmentation de 20 francs, ces frais se monteraient donc à 230 francs.

M. Dubruille intervient et indique qu'il n'y a pas de distinction faite pour les étudiants boursiers. M. Défossez répond alors que si les boursiers ne payent pas, il faudra augmenter les frais des étudiants non boursiers pour compenser. M. Défossez fait en outre remarquer que dans certains cas difficiles, l'assistante sociale rencontre les étudiants qui sont alors exonérés de ces frais.

M. Défossez indique que s'il n'y a pas d'augmentation des frais pédagogiques, il ne sera pas possible de réaliser les plans de cours pour tous les étudiants.

Après une discussion avec les membres du Conseil, M. Défossez propose de faire un premier vote, pour savoir s'il faut faire un taux différencié ou non distinguant les boursiers des non boursiers.

Il y a 13 contre, 5 pour un tarif différencié, et une abstention.

M. Défossez propose alors de passer à un second vote qui concerne l'augmentation des frais pédagogiques à 230 francs pour tous les étudiants.

Cette augmentation est adoptée avec une abstention et un vote contre.

- Paiement des heures administratives en référence au Décret Chirac de 1976.

La simulation se ferait sur 84 vacances annuelles qui est la limite maximale. Cela concernerait les responsables pédagogiques, les responsables de Département et le Directeur Adjoint.

Madame Camion propose de fixer une somme par fonction et d'adapter au nombre de vacances. M. Pertek approuve cette proposition.

M. Défossez demande quel montant il faudrait allouer. Après une discussion avec les membres du Conseil, M. Défossez propose de reporter cette question au prochain conseil.

- Subvention

La corpo DESS DAEI a établi un budget prévisionnel de 6500 francs. Elle demande un financement de 4500 francs.

M. Défossez propose de leur attribuer 3000 francs.

M. Défossez met aux voix : Adopté moins une abstention.

Pour les subventions à voter, il faut que les autres corpos fassent des demandes de subvention. Pour le 30 janvier, on doit avoir les projets.

M. Défossez met aux voix le budget : il est adopté à l'unanimité.

• Choix des matières Deug I Droit / Economie-Gestion

Le choix des matières dans un autre deug de L'UVHC est une idée excellente mais difficile à gérer.

Il faut exiger qu'il y ait une validation. Il faut vérifier que la matière existe bien avec une réelle notation (au moins 40h de cours).

M. Déprez propose que l'Institut fournisse une attestation avec le nombre d'heures.

M. Défossez dit que cela sera en vigueur en 97/98. Il faut préparer un texte sur la validation (attestation d'inscription et de validation) et faire cela dès l'inscription pédagogique.

M. Défossez demande que Mme Vanwollegem réfléchisse sur le projet de texte et qu'elle le soumette au prochain conseil.

• Réponses aux Motions du C.A. du 03 décembre 1996

Motion concernant la BU : Réponse de Mlle Steiner

Suite à la motion sur la bibliothèque, Mlle Steiner a été invitée au Conseil. Elle nous indique que 2 photocopieurs seront installés dès le mois de janvier.

M. Pertek fait remarquer qu'aujourd'hui il y a plus de souplesse, notamment dans le prêt des livres.

Il y a une petite discussion entre Mlle Steiner et les enseignants.

Motions concernant le parking : Réponse de M. Borloo

M. Borloo a répondu par courrier à la motion concernant le parking. M. Défossez procède à la lecture du courrier dans lequel M. Borloo propose de faire un tarif préférentiel.

Faut-il demander à la ville de verbaliser ou non ?

M. Défossez met au voix : 13 abstentions, 1 pour, 4 contre.

M. Défossez met aux voix la proposition du tarif préférentiel pour le parking souterrain : Le conseil est pour cette proposition moins 2 abstentions.

Le Conseil propose de préparer une motion sur la gratuité du parking surface : Cette proposition est votée et adoptée.

• Nouvelles Motions (proposées par M. Dubruille, étudiant élu)

1/ étudiants boursiers

M. Défossez indique que cette année les exclusions seront faites pour les absences. C'est au Couss à demander quels sont les étudiants absents et non assidus et non aux enseignants.

On ne passe pas la motion au vote.

2/ Activités sportives.

M. Défossez intervient sur cette motion. Il nous indique que le Conseil des Sports demande de libérer le jeudi après midi pour les compétitions et nous précise que Mlle Juhen envoie la liste des sportifs qui font des compétitions et ceux ci sont libérés.
Donc pour M Défossez, cette motion n'a pas d'objet.

3/ les langues

Il faut maintenir une session de septembre. Principe des deux sessions. Il faut faire passer les oraux d'admissibilité en septembre, sauf en 1ère année où le système de module de culture générale existe.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Motion de M. Pertek

Présentation de M. Noel par M. Pertek. Une initiative peut consister à donner son nom à un amphi.

On pourrait organiser une cérémonie en 1997. M. Pertek modifie « son nom sera donné à l'un des amphis » par « son nom sera apposé sur une plaque mémorative ».

On privilégie plutôt la plaque.

M. Défossez propose de passer au vote : La motion de Monsieur Pertek est acceptée moins 3 abstentions.

• IUP

M Desmuliers intervient et présente le projet.

La genèse du projet est commun à la CGPME et l'Université. Programme de formation de collaborateurs PME-PMI, mis en place en Formation Initiale à Clermont, Lyon, Paris et en Formation continue à Paris III et Tours.

Le projet remonte à 3 ans.

Il faut obtenir le soutien des milieux locaux, notamment de 3 associations : la CGPME, l'Association d'experts comptables, l'Union Régionale Patronale.

Le but de la formation est de former des collaborateurs de dirigeants de PME-PMI, pour qu'ils soient capables à terme de reprendre la direction de l'Entreprise.

La Formation proposée est conforme aux maquettes qui existent déjà à Paris X, Nanterre, Lyon, Clermont.

Il faut créer un réseau pour faire connaître cette formation.

Se fera en 3 ans à raison de 25h de cours par semaine et de 30 semaines de cours par année universitaire.

Le recrutement se fera au niveau Bac + 1.

Le diplôme offre au bout de 3 années le titre de la Maîtrise.

On peut également entrer à Bac +2 ou Bac + 3. Cela est envisagé pour des personnes qui feraient la formation en formation continue et par validation d'acquis professionnels.

Aujourd'hui nous avons le soutien des partenaires patronaux, et cela est intéressant qu'il y ait un soutien des entreprises dans la mesure où les étudiants auront 3 mois de stage à faire.

Pour M. Déprez, il est nécessaire de mettre en place cette formation pour préparer les étudiants à la vie professionnelle et à l'emploi.

M. Starzenski est favorable à l'IUP mais s'inquiète en ce qui concerne le recrutement des étudiants. M. Desmulliers indique que l'on envisage de commencer la formation avec 25 étudiants maximum en première année. Le recrutement sera régional.

Mme Camion nous indique que le responsable des stages sera la secrétaire de la CGPME en accord avec un MCF de la FDEG.

M. Défossez pense que l'IUP n'est pas contradictoire avec le projet de remaniement du Deug.

M. Fouquerolles intervenant extérieur pense que cette formation est bonne pour 3 raisons : elle n'existe pas encore dans la région, les stages sont très importants pour la recherche d'emploi des étudiants et il est possible de suivre cet IUP en Formation Continue. Il y a de nombreux points positifs et il ne faut pas perdre cette occasion d'ouvrir cette formation.

On passe le projet de création de l'IUP aux voix : le projet est adopté moins une abstention et un contre. Le projet sera donc soumis au CEVU.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 13h30.